

BILL RELATIF A L'INVALIDATION DES OPERATIONS ELECTORALES—Suite.

les attribueront dans une plus ou moins large mesure au candidat lui-même, bien qu'il puisse être complètement étranger aux entreprises de ses agents—2138.

M. Maclean (Halifax)—Observation des procès d'élection depuis dix ans—2141; l'avocat ne cherche réellement pas à obtenir que le défendeur perde les droits électoraux—2141; le but d'un procès d'élection, aujourd'hui, est de s'assurer si l'on a exercé ou non un système de corruption—2141; l'audition d'une requête en invalidation d'élection n'est pas un procès, mais une enquête—2141.

Hon. C. Marcil—Dans la province de Québec, en trente ans, il n'y a pas eu six procès où l'on ait demandé la perte des droits politiques du candidat élu—2143; jamais possible d'aller au fond de ces procès d'élection, à moins qu'ils ne soient soustraits aux partis politiques—2143; on a proposé, comme le seul moyen d'obtenir une instruction complète, de nommer un accusateur public pour poursuivre ces cas-là—2143.

Hon. Wm Pugsley—Greffier de la cour demande l'instruction après trente jours, et le juge en fixe la date—2144; loi des élections contestées est aujourd'hui très stricte—2144; est d'opinion que ce bill n'aura pas plus d'effet que n'en a eu la présente loi—2144; texte d'un amendement—2144.

M. Proulx—Grande injustice pour le candidat de le rendre victime d'actes commis par des agents quand il ne les a pas sanctionnés—2145.

Hon. Wm Pugsley—Mon amendement suggère de faire espérer au candidat que les juges le déclareront élu si de sa part d'élection est honnêtement conduite—2145; si aucun vote n'est acheté, s'il n'est contrevenu à la loi en rien de ce qui lui ferait perdre l'élection au cas où il aurait été élu, dès qu'il peut lui-même établir que le député siégeant a, par lui ou ses agents, violé la loi—2145.

Sir Robert Borden—En faveur de la nomination d'un officier ministériel qui exercerait en matière de pétitions d'élections, des fonctions similaires à celles qu'exerce le procureur public en Grande-Bretagne—2147; tâche plus difficile qu'en Grande-Bretagne à cause de la population répandue sur un si vaste territoire—2147.

Sir Wilfrid Laurier—L'annulation d'élections n'a pas produit les résultats que l'on en attendait—2148; proposition de M. Pugsley s'appuie sur des précédents—2148; cas de John Wilkes en Angleterre—2148; élection annulée quatre fois—2148; l'élu de la minorité des électeurs—2148.

M. Turgeon—Amendement Pugsley inspirerait une crainte salubre aux corrupteurs—2151.

BILL RELATIF A L'INVALIDATION DES OPERATIONS ELECTORALES—Suite.

M. Bennett (Calgary)—Situation particulière dans l'Ouest—2151; pas de liste électorale—2151; on administre le serment à ceux qui se présentent pour voter—2151; devrions avoir un accusateur public en matière électorale—2152; surveillants d'élection dans toutes les provinces—2152; amendement Pugsley—2152; donner le siège à l'élu de la minorité serait aller à l'encontre de la volonté populaire—2152; pour bien faire—2152; faudrait reprendre toutes les anciennes questions du vote obligatoire, de la confection des listes, des accusateurs publics et du sens électoral—2152; nouveau projet de loi assurera la simplification—2152; la rapidité des procédures—2153; dans l'Alberta il faut, avant tout, une loi du sens électorales et des listes permanentes—2153.

M. McCraney—Tendance à corrompre l'électeur est plus forte dans l'Est que dans l'Ouest—2154; avec ou sans amendement à la loi, les élections continueront à se faire de la même manière—2154.

Amendement Pugsley n'est pas adopté—2155.

Hon. C. J. Doherty—Droit d'appel sur les objections préliminaires—2155; substitution de nouveaux requérants—2155; assignation des témoins—2156; punition du délinquant s'il est trouvé coupable—2156.

Hon. C. J. Doherty—Etude des articles 4, 5, 10 restés en suspens—2281; ce que doit contenir la pétition en invalidation de l'élection—2281; déposition semblable pour la contre-pétition—2281; voir amendement 2287 et 2288.

3e lecture—2288.

Sanctionné—2278.

BILL RELATIF A LA LOI SUR LES ELECTIONS FEDERALES.

Hon. C. J. Doherty—Dépose bill (n° 110) modifiant la loi sur les élections fédérales—1826; bill ne pourvoit pas aux élections différées—1826; prolonger les heures du scrutin—1826; contestations d'élection—1826.

1ère lecture—1826.

2e lecture—2016.

Hon. C. J. Doherty—Fait disparaître la disposition qui a trait à la prestation du serment dans les provinces d'Alberta et de Saskatchewan—2016; électeur dont le nom ne figure pas sur la liste—2016; peut voter après avoir prêté serment—2016; disposition nouvelle fait disparaître cette formalité ce qui exige la modification du serment—2017; Alberta et Saskatchewan se serviront du serment administré dans les autres provinces—2017; texte du serment de l'électeur dont le nom n'est pas sur la liste—2018.

M. Turriff—Ne faut pas oublier que les listes de la Saskatchewan et de l'Alberta n'ont rien de commun avec celles des au-